RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES



Direction Générale des Services du Département

Direction de l'Autonomie

2011-CG-4-3115

Equipements Sociaux et Médico-sociaux

Affaire suivie par : C. SAUPIN Poste: 73.77

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 10 juin 2011

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE D'INVESTISSEMENT À LA FONDATION DES DIACONESSES DE REUILLY POUR LES TRAVAUX DE SÉCURITÉ DANS L'UNITÉ DE SOINS DE LONGUE DURÉE (USLD) CLAIRE DEMEURE À VERSAILLES.

Politique sectorielle
Secteur d'intervention
Personnes Agées
Programme
Subvention pour construction et équipement établissements
personnes âgées

Données financières	CP 2011
Montant actualisé :	293 858,00 €
Montant déjà engagé :	0,00 €
Montant disponible :	293 858,00 €
Montant réservé pour ce rapport :	21 800,00 €

La Fondation des Diaconesses de Reuilly (siège social : 12, rue Porte de Buc à Versailles) sollicite une subvention départementale pour les travaux de sécurité à réaliser dans la maison de santé « Claire Demeure ».

La maison de santé « Claire Demeure » a une capacité de globale de 72 lits dont :

-Unité de soins de longue durée (USLD) : 48 lits habilités à l'Aide Sociale

-Unité de soins palliatifs (USP) : 16 lits

-Service de soins de suite : 8 lits

Seule, l'USLD est un établissement de compétence tarifaire du Département.

Le coût prévisionnel de l'opération globale est estimé à 163 501 € TTC dont 109 000 € pour l'USLD selon les clés de répartition des coûts de fonctionnement établies entre les trois services.

Les travaux devraient démarrer dans le courant du 1er semestre 2011 et durer 18 mois.

Conformément au dispositif des aides départementales qui prévoit, pour les établissements sous compétence tarifaire du Département l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% d'une dépense plafonnée à 182 939€ TTC, le montant de la subvention susceptible d'être accordée à la Fondation des Diaconesses de Reuilly s'élève à 43 600 €, soit 40% d'une dépense subventionnable de 109 000 €.

Cette subvention à caractère transférable sera amortie au travers du budget de fonctionnement de l'USLD sur une durée identique à celle de l'amortissement des travaux, et atténuera d'autant l'impact des travaux sur le prix de journée.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Subvention du Conseil Général	43 600 €
Fonds propres de la Fondation	<u>65 400 €</u>
Total	109 000 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 21 800 € soit un acompte de 50% de la subvention versé sur production des factures justifiant le paiement de 50% de la dépense de l'opération subventionnée
- 21 800 € soit le solde de la subvention versé sur présentation des pièces justificatives de l'achèvement de l'opération et du récapitulatif des factures acquittées.

Aussi, je vous demande d'attribuer à la Fondation des Diaconesses de Reuilly une subvention de 43 600 € pour réaliser le financement des travaux de sécurité de l'USLD de la Maison de Santé « Claire Demeure » et vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :